

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 28 janvier 2003 à 20 heures

Présents : Bernard Vougnon, Claude Crance, Jérôme Gayet, Pascale Dard, Jean-Luc Guillaume, Colette Henriet, Dominique Jacob, Daniel Moine, Philippe Tisserand, Michel Ruedin.

Absent excusé : Philippe Doussot (procuration à Pascale Dard).

Secrétaire de séance : Jean-Luc Guillaume.

Informations

* Halte garderie :

Visite de Mme Tirand, Médecin chef du service santé du Conseil général, cette visite avait pour but de conseiller les élus et le personnel.

La partie administrative a été abordée (formations, remplacements), puis une visite sur le terrain a débouché sur quelques remarques de sa part:

- La sécurité : les enfants doivent dormir impérativement dans la salle et non dans des locaux annexes tels que la bibliothèque, le personnel ne pouvant assurer la surveillance de plusieurs salles. Un mot a été fait au personnel concerné.

- Equipement : Un point d'eau avait été prévu au plan d'agrément de l'époque ; celui ci n'a jamais été installé. Pour des raisons pratiques et de sécurité, Mme Tirand demande que celui ci soit installé. Une étude est en cours sur la faisabilité.

Le projet éducatif et le règlement intérieur de la halte garderie seront refaits pour juin 2003.

* Location du T2 Maison De Mollans:

Quatre dossiers ont été examinés par les membres du CCAS. Parmi les trois candidats répondant aux critères établis par l'Etat et le CCAS, une personne a été retenue.

Les contrats de location ainsi que l'état des lieux seront effectués par l'Agence Immobilière à Vocation Sociale.

Le coût est de 230 € (Contrat de location et état des lieux entrée). La charge en est partagée entre le locataire et la commune.

Délibération pour autoriser le Maire à signer le contrat avec l'agence immobilière citée ci dessus.

Vote pour à l'unanimité.

*** Conseil d'école :**

Réunion prévue le 07 février 2003 à 20 h 30

*** Sivom :**

Réunion le 29 janvier 2002 en présence des Maires.

Thèmes abordés :

- Fin du contrat d'aide éducatrice.
- Effectifs scolaires à la rentrée et conséquences pour les communes.

*** CCAS :**

Une formation aux premiers secours est organisée par le CCAS et les pompiers de Besançon courant mars.

Celle ci est ouverte à tous, à partir de 16 ans.

Une participation du CCAS à hauteur de 50 % est accordée aux 16/25 ans (15 % de la population).

Le coût est de 50 € pour les adultes et de 25 € pour les 16/25 ans.

*** L'entretien de la Lanterne et de ses affluents :**

L'association foncière a fait un travail de préparation avec le SMAMBVO, un dossier est disponible et propose des aménagements : dégagements manuels des berges par des chantiers d'insertion.

Une demande d'intégration du dossier chaucennois au budget 2003 du SICA à été faite pour un subventionnement.

*** Extension de la lagune :**

M. Duc de l'Agence foncière a négocié pour une cession éventuelle d'un terrain de 80 ares se trouvant en prolongement des lagunes et appartenant à M. Joyandet.

M. Joyandet serait prêt à céder cette parcelle sous certaines conditions. La commune vérifie la faisabilité juridique de ses demandes.

*** Cimetière :**

Avons reçu un devis de la société Roc Eclair pour la reprise de deux concessions appartenant à Mme et M. Bernardot.

Par ailleurs, la municipalité met en place sur les concessions semblant abandonnées des plaquettes indiquant la procédure de reprise.

*** Salle polyvalente :**

Lors d'une location de la salle polyvalente, les deux bouteilles de gaz se sont trouvées vides. Le basculement sur la deuxième bouteille n'avait pas été signalé.

*** Rapport 2001 sur l'eau :**

Jérôme Gayet présente le rapport 2001 sur l'eau en vue de sa diffusion en préfecture et à l'agence de l'eau.

Celui ci est à disposition du public en mairie.

*** Projet d'action citoyenne :**

Suite aux déprédations commises à plusieurs reprises à l'entrée de la salle polyvalente et mairie, le CCAS, avec l'aide de M. Luigi Uccioni (formateur à l'IUFM), va définir un projet pour sensibiliser adolescents et parents à ces problèmes.

*** Programme de travaux en forêt :**

Le programme d'entretien 2003 a été présenté par l'ONF :

Il concerne les parcelles

- 27 : Dégagement au gyrobroyeur.
- 5 : Dégagement de semis.
- 26 : Entretien de la piste de vidange (chemin à La Franois).

Coût: 4 151,60 € HT.

L'entreprise Guinet a débuté l'abattage des grumes permettant la délivrance de l'affouage.

Une vente est prévue en mars à Rougemont pour un lot de hêtre, recette estimée 1 000 €. Un lot de chêne sera mis en vente à Pouilley-les-Vignes, estimé à 2 800 € (parcelles 26, 27, 5).

Inscription à l'état d'assiette 2003 des parcelles 28 et 29.

Les parcelles 20, 28, 25 serviront d'affouage 2003 - 2004.

Vente à l'amiable d'un lot de faible valeur (parcelle 10) au printemps 2003.

Délibération pour les travaux ci-dessus :

Vote pour à l'unanimité.

*** Réclamations :**

- SCI DA MOTTA : erreur sur la facture d'eau (50 m³ comptés en trop).

Délibération pour faire un avoir à la SCI DA MOTTA :

Vote pour à l'unanimité.

- Locataires maison De Mollans :

Un écart important est constaté dans les charges de chauffage de Mme Péroulaz et M. Kélifi, suite à un dysfonctionnement signalé au mois d'octobre 2002. Le chauffagiste n'étant intervenu que le 17 février 2003, ils demandent une

réduction de facture de 275,09 € et la prise en charge de l'intervention du chauffagiste, 45 € TTC.

Le conseil municipal fait une proposition de dégrèvement de la facture de 275,09 - 45,00 soit 230 €, et que la Commune paye l'intervention du chauffagiste.

Un réajustement des charges prévisionnelles sera fait pour ce logement.

Cette décision de réduction sur les charges est exceptionnelle.

Une réflexion sera menée sur le traitement des interventions dans les logements locatifs.

Délibération :

Vote pour à l'unanimité.

- **Coût des déchets 2003 :**

Présentation détaillée du budget 'déchets' pour 2003 par Jean-Luc Guillaume et Bernard Vougon.

Le coût des déchets 2003 va se décomposer de la façon suivante (le montant indiqué en € est estimatif) :

OM collecte	8 172,00
OM incinération	7 548,00
Monstres (collecte et tri)	1 061,00
Valorisables collecte	5 483,00
Valorisables tri	3 507,00
Valorisables refus de tri (incinération)	265,00
Valorisables refus de tri (transport)	25,00
Verre collecte	616,00
Verre amortissement des bacs	500,00
Charges employés communaux	1 498,40
Décharge (provision pour réhabilitation)	500,00
Total des dépenses	29 175,40

Retours et subvention estimées pour 2003:

Retour Ecotaxe	2 670,00
Vente de papier	427,00
Vente du verre	500,00
Total Retours	3 597,00
Total à facturé 2003	25 578,40
Total facturé 2002	23 700,00

Par rapport au budget 2002, la grosse différence vient du coût de la collecte et du tri des 'valorisables'. La collecte du verre, qui était jusqu'à présent gratuite,

est facturée par le transporteur. Saint Gobain rachète le verre aux communes (le tarif n'est pas encore connu).

Les économies réalisées viennent du passage de la TVA à 5,5 % (au lieu de 19,6 %), d'un tonnage d'ordures ménagères qui devrait baisser sensiblement du fait du tri, de charges moins importantes au niveau de l'employé communal (plus de permanences à la décharge), et de l'économie de la collecte papier et cartons. Diverses simulations pour répercuter ce coût sont proposées au conseil municipal.

Le prix du service retenu est le suivant

Part fixe par foyer	48,00 €
Part par personne	31,00 €
Résidences secondaires	120,00 €
Entreprises *	200,00 €

* disposant de locaux spécifiques à Chaucenne

Pour une famille de quatre personnes, le coût annuel sera de 172 € (160,07 en 2002), soit une augmentation de 7,45 %

Délibération concernant le tarif des déchets pour 2003.

Vote pour à l'unanimité.